

TAUX DE RENDEMENTS DU FONDS EN EUROS DE GENERALI LUXEMBOURG POUR LES EXERCICES DEPUIS 2019

	2019	2020	2021	2022	2023
Taux de participation aux bénéfices moyen*	1,73 %	1,73 %	1,71 %	2,23 %	3,70 %
Taux de rendement garanti moyen net de frais de gestion	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Taux moyen de participation aux bénéfices net de frais de gestion	1,11 %	1,10 %	1,07 %	1,57 %	2,96 %
Taux minimum actuariel	0.20 %	0.00 %	0.00 %	0.00 %	0,00 %
Frais moyen de gestion annuels	0,62 %	0,62 %	0,64 %	0,66 %	0,74 %

*Taux de participation aux bénéfices attribués par Generali Luxembourg, filiale de Generali Vie, au titre de l'année 2023 sur le fonds en euros, brut de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux, selon les modalités précisées dans les notes d'information valant conditions générales des contrats concernés. Ce taux est déterminé à partir d'un mécanisme de bonus octroyé en fonction du taux d'unités de compte (UC) associées au contrat. Il est important de noter que ce taux peut varier selon les conditions des marchés financiers et les choix de gestion opérés par l'assureur.

La fiscalité applicable au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation détenu par souscripteur résidant fiscalement en France diffère selon la date de souscription du contrat ainsi que la date du versement des primes.

En cas de rachat partiel ou total, le produit des primes versées peut être :

- taxé de plein droit selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu, ou sur option, au prélèvement forfaitaire libératoire (PFL) de 35 %, 15 % ou 7,5 % selon l'ancienneté du contrat (uniquement pour les produits afférents à des primes versées avant le 27 septembre 2017) ;
- ou taxé de plein droit selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu au prélèvement forfaitaire unique non libératoire (PFU) de 12,8 % ou 7,5 % selon la durée du contrat et selon que le total des primes versées est inférieur ou supérieur à 150.000€ (uniquement pour les produits afférents à des primes versées après le 27 septembre 2017).

A cette imposition, et sauf cas particulier, s'ajoutent les prélèvements sociaux au taux de 17,20%.

Pour plus de précisions, le Souscripteur est invité à prendre connaissance de l'annexe « CARACTERISTIQUES FISCALES DU CONTRAT » présente dans la Note d'information valant conditions générales du Contrat.

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

Generali Luxembourg S.A.

1 rue Peternelchen
L-2370 Hesperange
Grand-Duché de Luxembourg
T +352 27 86 26 20
client_services@generali.lu
www.generali.lu

Generali Luxembourg, Société Anonyme de droit luxembourgeois, RCS Luxembourg B165407
Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

